



Interdiction de faire quoi que se soit dans le jardin

Par **myriam8413**, le **04/07/2014 à 13:51**

Bonjour
Je suis locataire d'une maison avec jardin depuis 1 an, je souhaiterais mettre du brise vue sur la clôture car il n y a rien et toutes les personnes qui passent nous voient, je souhaiterais aussi enlever certaines plantes qui prennent beaucoup de place, hors la propriétaire m interdit de faire cela, en à t elle le droit?
Cordialement
Myriam

Par **aguesseau**, le **04/07/2014 à 13:55**

bjr,
il faudrait savoir ce que prévoit votre bail sur la jouissance de ce jardin.
ncdt

Par **myriam8413**, le **04/07/2014 à 15:18**

Sur mon bail, il n y a rien de spécifié de particulier concernant le jardin, ormis que c'est un jardin commun avec la personne qui est en bas et celle ci est d accord concernant les changements que je veux effectuer.

Par **Lag0**, le **04/07/2014 à 16:28**

Bonjour,
Vous n'avez donc pas la jouissance exclusive de ce jardin. C'est en quelque sorte

une partie commune.
Vous ne pouvez donc pas y faire ce que vous voulez comme ce serait le cas dans une partie à jouissance exclusive (à condition, bien sur, de la rendre ensuite dans le même état qu'à la réception).

Par **myriam8413**, le **05/07/2014 à 12:25**

ok je vous remercie pour vos informations.bonne journée